

**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE***Liberté
Égalité
Fraternité***Direction Départementale
des Territoires****Meurthe-et-Moselle
INFO SECHERESSE**

La zone « Meuse aval et Chiers »
du département de la Meurthe-et-Moselle passe en **ALERTE** sécheresse

Compte tenu de la situation hydrologique et météorologique, Françoise SOULIMAN, préfet de Meurthe-et-Moselle, a décidé de placer la zone « Meuse aval et Chiers » en ALERTE sécheresse. Les zones « Moselle amont et Meurthe » et « Moselle aval, Orne, Nied et Seille » du département sont déjà en alerte sécheresse depuis le 07 juillet 2025. L'intégralité du département de Meurthe-et-Moselle est ainsi placé au niveau d'ALERTE sécheresse.

Le niveau d'alerte fait l'objet d'un arrêté préfectoral précisant les mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau. Ces mesures concernent l'ensemble des usagers (collectivités, industriels, agriculteurs et particuliers) et sont proportionnées à l'intensité de la sécheresse. Les services de l'État et les collectivités sont mobilisés pour faire respecter ces dispositions. Des contrôles peuvent être réalisés sur tout le territoire.

 Téléchargez

• [L'arrêté préfectoral portant limitation provisoire de certains usages de l'eau au sein de la zone d'alerte « Meuse aval et Chiers »](#)

Contexte et raisons

Depuis le début de l'année hydrologique en septembre 2024, le département a connu huit mois de déficit pluviométrique. Les cours d'eau présentent aujourd'hui des débits très faibles, dont 6 en situation d'assech, et les sols demeurent particulièrement secs.

Sans précipitations significatives dans les prochaines semaines, ces mesures de limitation ou de suspension des usages de l'eau pourraient être revues à la hausse.

Un effort collectif pour préserver l'eau

Le Préfet en appelle à la responsabilité de tous afin de se montrer raisonnables dans leurs usages de l'eau. En adoptant des gestes simples permettant d'économiser l'eau, nous contribuons tous à protéger la ressource en eau.

Consultez les mesures dans votre commune -
EauSec54

Pour connaître en temps réel le niveau d'alerte
de votre commune, les mesures en vigueur, ou
encore visualiser les arrêtés préfectoraux,
accédez dès maintenant aux applications
[EAUSEC54](#) et [VIGIEAU](#).

Consultez les mesures dans votre commune -
VigiEau

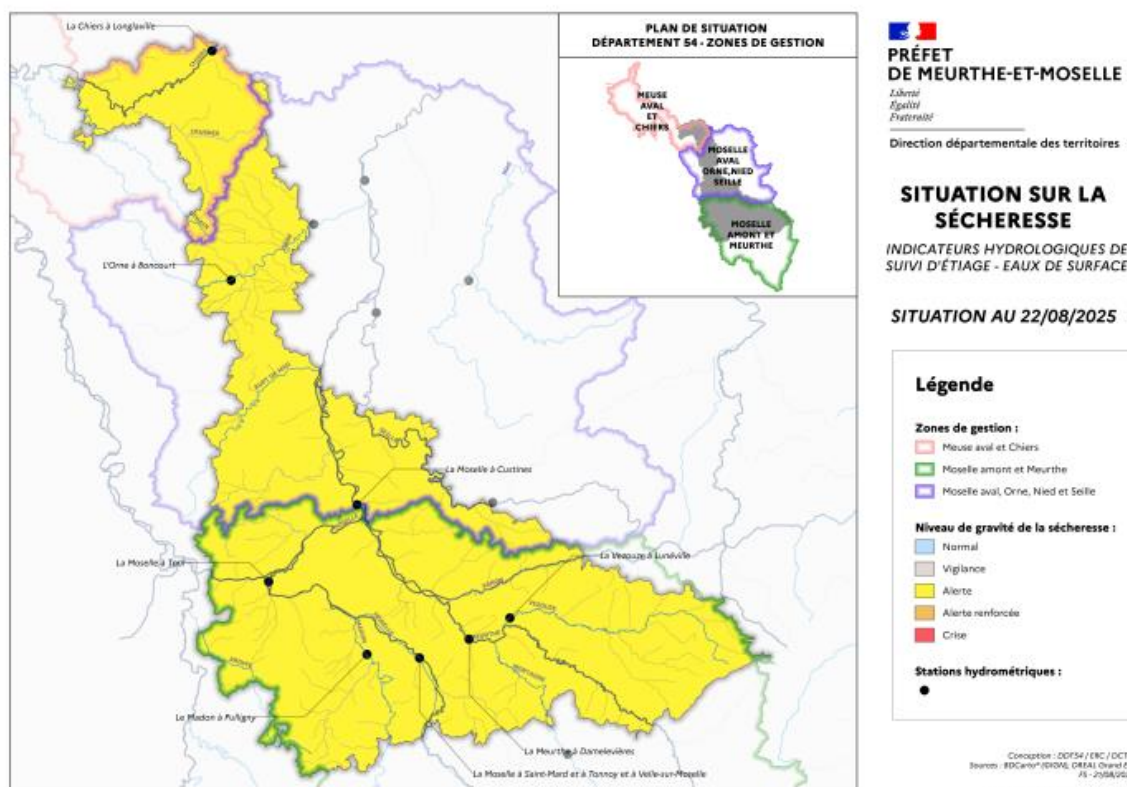
Une question ou un signalement ?

Le service « Environnement Risques Connaissance » de la Direction
Départementale des Territoires (DDT) se tient à la disposition des
usagers.

 ddt-secheresse@meurthe-et-moselle.gouv.fr

 03.83.91.41.06

Niveau de gravité actuel de la sécheresse par zone de gestion



NORMAL : Situation habituelle sans tension,
usage de l'eau autorisé sans restriction
particulière.

VIGILANCE : Pas de restriction d'usage d'eau,
mise en place de mesures d'information, et
incitation à faire des économies d'eau.

ALERTE : Déclenchée face à une dégradation hydrologique, avec premières restrictions sur les usages de l'eau.

ALERTE RENFORCÉE : Accentuation des restrictions afin de préserver les milieux naturels et anticiper les tensions entre usages.

CRISE : Réservation de l'eau aux usages prioritaires, avec arrêt des usages non essentiels.

Restez informé ! La sécheresse nous concerne tous.

Retrouvez toutes les informations officielles sur la page dédiée de la préfecture :
[Environnement - Eau et milieux aquatiques - Sécheresse](#)